

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 septembre 2023 au Centre Socio-Culturel :

Un accord de mise à la vente du logement au 2 rue du Champ de la Garenne a été donné au Service Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la saisie par France Loire.

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, suite à l'ouverture des plis du 06 juillet 2023 et au rapport d'analyse transmis par le cabinet Cher Ingénierie du Territoire (CIT), l'entreprise LARBRE INGENIERIE a été retenue pour effectuer l'étude diagnostique de la station d'épuration de la commune.

Les travaux de reconstruction du Pont des Dieux et de son pont de décharge ont débuté le 11 septembre 2023.

Une première réunion de chantier a eu lieu le mardi 12 septembre 2023 sur place avec la société ARTELIA, maître d'œuvre, l'entreprise SEGEC en charge des travaux, et la commission voirie de la commune en tant que maître d'ouvrage.

L'épicerie de la commune devrait rouvrir ses portes le lundi 16 octobre 2023.

La boutique sera ouverte au public les matins suivant les horaires qui seront communiqués par le nouveau gestionnaire.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 et sera ouvert aux professionnels travaillant dans l'alimentaire et métiers de bouche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) menée par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, le Département du Cher sollicite l'avis des communes sur l'abrogation des plans d'alignement sur ses routes départementales.

La commune d'Ivoy-le-Pré est concernée par les plans d'alignement des RD 12, RD 39, et RD 55. L'abrogation de ces derniers a été validée.

Suite aux intempéries du mois de juin 2023, un recensement a été effectué concernant les chemins ruraux fortement dégradés. Des réparations ont déjà été effectuées depuis, et d'autres sont à venir dans un contexte budgétaire toujours très tendu : La Savaterie, Les Maunoirs, Les Forts Philippes, Les Bezets, Les Bas, La Ruchette, La Cour, etc...

Le Conseil municipal a approuvé à la majorité le transfert des compétences de la gestion de la piscine des étangs à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

